

rôle que je lui destine (indépendamment de ses fonctions ordinaires) dans la mission qui lui est confiée, quel est le genre de coopération que j'attends de lui dans le vaste champ d'exploration qui s'ouvre devant nous.

La mission dont je suis chargé par le Gouvernement du Roi a pour objets principaux :

1^o De faire connaître le véritable caractère, les opérations, les résultats actuels et les conséquences probables de l'expédition que les Anglais ont envoyée dans les mers de Chine.

(Les questions de détail qui se rattachent à cette expédition, tant sous les points de vue politique et commercial que sous le point de vue ethnographique, doivent être étudiées avec soin.)

2^o L'exploration des Indes néerlandaises, dont l'état de plus en plus florissant appelle une investigation spéciale et acquiert pour nous plus d'importance depuis que notre traité de commerce avec le Roi des Pays-Bas¹ peut nous faire espérer, dans ces contrées, des relations plus actives et plus étendues.

(A cette exploration se rattachent des considérations politiques, qui nous font une loi d'étudier très attentivement les *localités*, le caractère des populations, les dispositions du gouvernement et des indigènes à notre égard, etc.)

3^o D'éclairer le gouvernement du Roi sur l'état actuel, tant politique que commercial, de l'Inde transgangétique et plus particulièrement sur les ressources, l'attitude politique, les moyens d'échange, les intentions plus ou moins bienveillantes à notre égard, des peuples de Siam et de la Cochinchine.

(Il y a surtout à examiner si nous aurions intérêt à conclure avec le roi de Siam un traité semblable à celui que les États-Unis d'Amérique ont conclu avec ce prince et si nos relations avec la Cochinchine ont acquis ou peuvent acquérir un caractère tel que la conclusion d'un traité de commerce avec ce pays ne rencontre pas d'obstacles sérieux et présente des avantages certains.)

Parmi les questions secondaires à étudier, les plus importantes sont celles qui se rattachent à l'état actuel des Philip-

1. Un traité de Commerce et de Navigation avait été conclu le 25 juillet 1840, entre la France et les Pays-Bas.